



Pôle régional sportif, de loisirs et de bien être : l'aménagement du Val de Scarpe

Porteur de projet :

Communauté Urbaine d'Arras

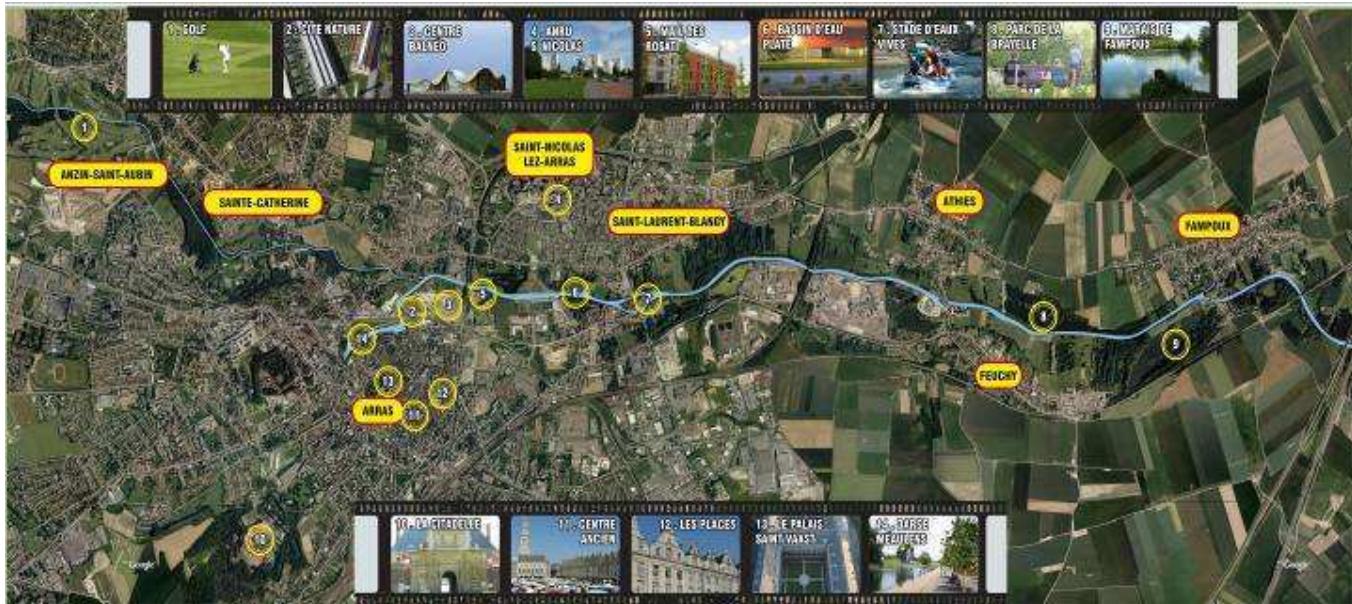
Descriptif du projet :

Le projet d'aménagement du Val de Scarpe tire parti du potentiel de la rivière qui s'étend du Golf d'Anzin Saint Aubin aux Marais de Fampoux. Il s'agit notamment de réhabiliter, dans une perspective de développement urbain durable et d'excellence territoriale une immense friche industrielle au nord de l'agglomération à destination des touristes et des habitants de l'agglomération.

Ce projet qui concilie des activités économiques, sportives et de loisirs (Golf international, Cité Nature, bowling, restauration, darse destinée aux loisirs, Artois Expo pour le tourisme d'affaires, etc.) va permettre de créer une zone de forte attractivité au nord de Paris avec notamment la création d'un pôle nautique d'envergure européenne accompagné d'équipements complémentaires de loisirs de qualité architecturale.

Des aménagements de grande qualité environnementale (projet Trame verte et bleue sur la Scarpe (Marais de Fampoux par exemple) vont ainsi former une armature d'espace public reliant ces espaces multifonctionnels qui jalonnent la Scarpe et créer une grande diversité d'aménagements (l'esplanade du centre balnéauludique) et végétal (les jardins thématique de la Scarpe) qui vont agrémenter et qualifier ses rives.

Dans une zone touristique majeure placée au cœur d'une agglomération à dimension humaine, l'objectif est de créer une zone de forte attractivité socio-économique autour d'un pôle d'excellence sportive et touristique. Plus largement, l'ensemble de ce programme s'inscrit dans une logique de développement durable répondant donc aux objectifs de développement économique, social et solidaire.



Enjeu, contenu du projet

objectifs et enjeux du projet :

- Description du projet :

La Communauté Urbaine d'Arras et ses communes élaborent ensemble les grands projets structurants qui s'attachent à restructurer la vallée de la Scarpe.

Les objectifs poursuivis sont la structuration de l'entrée nord de l'agglomération et l'aménagement du Val de Scarpe.

L'objectif économique de cet important programme d'investissement est de pérenniser sur le long terme l'attractivité de l'Arrageois.

Les équipements culturels et sportifs à destination des habitants et de la clientèle touristique va rentrer en synergie avec la demande touristique qui émergera à très court terme avec l'ouverture du LOUVRE LENS et la préparation des sportifs de hauts niveaux (Canoë Kayakistes) pour les Jeux Olympiques de 2012.

- Objet technique :

Le projet d'aménagement du Val de Scarpe comprend :

- ✓ L'extension du stade d'eaux vives située à Saint Laurent Blangy,
- ✓ La construction d'un Centre balnéauludique et de Remise en Forme (et l'aménagement de ses abords)
- ✓ La construction d'un bassin de courses en eaux plates

- ⇒ Ces trois équipements constituent le pôle nautique et sont reliés par un itinéraire véloroute – voie verte éclairé.

- ✓ l'aménagement des Jardins du Val de Scarpe
- ✓ la construction d'une chaufferie urbaine centrale

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

- ✓ l'aménagement de la Darse Méaulens (darse fluvio - touristique)
- ✓ le développement des liaisons en modes de déplacements doux
- ✓ l'extension de "Cité Nature"
- ✓ le centre de congrès
- ✓ la construction d'un complexe de loisirs associant hôtellerie, restauration et loisirs sur le périmètre de la ZAC
- ✓ des espaces culturels classés aux monuments historiques
- ✓ l'extension du Golf International.

L'extension de la ZAC Val de Scarpe et la définition de sa destinée sont donc à l'étude.

- L'aspect « structurant » du projet : projet structurant à l'échelle régionale, a minima métropolitaine

L'objectif de l'aménagement du Val de Scarpe est d'en faire un pôle d'attractivité touristique et sportive unique à une heure de Paris, du Littoral de la Côte d'Opale et de Bruxelles. Concernant le pôle nautique, ce dernier devrait à terme bénéficier d'un rayonnement européen.

- Forte interaction avec la trame structurelle verte et bleue de la vallée de la Scarpe (exemple : les marais de Fampoux)

A l'horizon 2020, le projet d'aménagement du Val de Scarpe sera en majeure partie réalisé (cf : ci-dessous).

- La cohérence avec les capacités financières du maître d'ouvrage compte tenu des plans de financements prévus :

Les plans de financements sont bouclés pour les projets suivants : centre aquatique, esplanade, jardins et extension du stade d'eaux vives.

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

- le stade d'eaux vives situé à Saint Laurent Blangy faisant l'objet d'une extension en 2011
- d'un Centre Aquatique et de Remise en Forme (et ses abords) : achèvement des travaux au 2ème semestre 2011
- d'un bassin de courses en eaux plates réalisé en 2011
- l'aménagement des Jardins du Val de Scarpe en 2011
- la chaufferie urbaine centrale réalisé en 2012
- la Darse Méaulens réalisée en 2011-2012
- la liaison en modes doux réalisée en 2012
- l'extension de Cité Nature : études en cours
- aménagement du centre de congrès Artois Expo : études en cours

Nature du projet :

Equipements structurants, à vocation touristique et sportive, à rayonnement international.

Connectivité transports

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
NON

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
OUI

Consommation d'espace agricole

Le projet d'aménagement du Val de Scarpe ne consomme pas d'espaces agricoles puisqu'il s'agit concernant la ZAC de la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle.

Logement

Le projet d'aménagement Val de Scarpe se situe en partie dans le périmètre de renouvellement urbain (Nouvelles Résidences de Saint Nicolas lez Arras et de Saint Laurent Blangy et comprend les programmes des opérations immobilières du Mail des Rosati (415 logements).

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet. les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.